

Pourquoi avons-nous besoin d'une Académie des sciences morales et politiques ?

Benjamin des cinq Académies qui composent l'Institut de France, l'Académie des sciences morales et politiques occupe une place sans équivalent dans le paysage scientifique français. Son appellation, héritée en droite ligne des courants philosophiques du XVIII^e siècle, inscrit son activité dans une féconde tradition intellectuelle, toujours actuelle, qui la met en prise avec les évolutions les plus récentes de la société. Telle est en effet sa raison d'être depuis plus de deux siècles : éclairer, avec le recul et la sagesse que lui confèrent ses statuts et son histoire, les enjeux et les défis du temps présent, en vue de préparer l'avenir. Plus ancienne institution consacrée entièrement aux sciences de l'homme, elle a pour vocation d'accompagner le développement de ces savoirs qui ont renouvelé notre regard sur l'homme, sa vie en société et son rapport au monde, en favorisant le dialogue entre toutes les disciplines engagées dans ces recherches. Mais son originalité est d'associer à ce travail de réflexion une finalité pratique, à l'articulation de la réflexion et de l'action, qui s'exprime aussi bien dans les conseils que sollicitent d'elle les décideurs politiques que dans les propositions qu'elle leur soumet dans l'intérêt de notre pays.

Une compagnie savante fille des Lumières

À la différence de ses consœurs de l'Institut, l'Académie des sciences morales et politiques ne tire pas ses origines de la politique culturelle de Richelieu et de Louis XIV, mais du mouvement des idées du XVIII^e siècle. Elle répond à l'ambition des encyclopédistes de produire un discours scientifique total, étendu à toutes les formes d'activité humaine, aussi bien les modes de vie (les mœurs, d'où l'adjectif « *morales* », dont fait aujourd'hui partie l'éthique) que l'organisation des sociétés et de la Cité (les institutions *politiques*).

Ce projet présente d'emblée une dimension civique, puisqu'en dégagant les grandes lois présidant à l'évolution des civilisations humaines, les philosophes des Lumières entendaient contribuer à leur perfectionnement. La Révolution reprend à son compte cette démarche intellectuelle, née dans les salons et les clubs de réflexion. En 1795, les sciences morales et politiques donnent leur nom à la deuxième classe de l'Institut de France, cependant supprimée en 1803 par Bonaparte. Elles sont

finalement restaurées en 1832 par Guizot sous la forme d'une Académie, « pour seconder et diriger les idées nouvelles » : dans un siècle marqué par l'instabilité politique et les mutations économique-sociales de l'âge industriel, le caractère utilitaire de ces savoirs apparaissait plus que jamais évident.

L'objet d'étude de l'Académie des sciences morales et politiques est donc tout ce qui se rapporte à l'humain, envisagé aussi bien dans sa dimension personnelle que collective. Les six sections qui la composent reflètent la diversité des approches retenues : Philosophie, Morale et sociologie, Législation, droit public et jurisprudence, Économie politique, statistiques et finances, Histoire et géographie, ainsi qu'une section générale.

Cette nomenclature, en grande partie héritée, n'épuise pas cependant la liste des centres d'intérêt de l'Académie, naturellement ouverte à tout ce qui peut enrichir ses travaux. Elle n'a pas ignoré, ainsi, l'émergence et le développement de ce qu'on a appelé au XX^e siècle les sciences de l'homme, soit qu'elles se soient constituées en disciplines universitaires propres (ethnologie, anthropologie...), soit qu'elles aient renouvelé les problématiques et les méthodes de disciplines plus anciennes (histoire, géographie). La psychologie, la théologie, la géopolitique y ont été ou y sont encore représentées.

De manière générale, et à l'exception des savoirs liés au passé lointain qui sont l'apanage de l'Académie des inscriptions et belles lettres, rien ne lui est étranger dans le vaste champ de connaissances qui s'étend des sciences exactes à la littérature et aux arts, sans qu'elle s'interdise d'ailleurs de dialoguer avec les unes et les autres : la philosophie des sciences et l'éthique d'une part, l'histoire littéraire et l'esthétique d'autre part, constituent, sous ce rapport, autant de points de contact évidents.

Un cercle généraliste de spécialistes

L'Académie des sciences morales et politiques est pour une large part le reflet de ses cinquante académiciens, qui décident collectivement de ses grandes orientations et animent ses travaux. Son statut, protégé par la loi, lui assure, à l'instar des autres Académies qui composent l'Institut de France, la liberté de ses choix et une totale indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Cette dernière se manifeste en premier lieu dans la sélection de ses membres, qui s'opère suivant un mode exclusivement électif.

Les académiciens sont élus par leurs pairs, à la majorité absolue, sur un fauteuil laissé vacant par le décès, l'absence prolongée ou la démission de leur prédécesseur. Tous sont de nationalité française. Les candidats étrangers sont reçus en qualité de membres associés ; au nombre de douze, ils sont des personnalités internationalement reconnues, ayant exercé ou exerçant encore pour la plupart de hautes responsabilités, à l'image du pape émérite Benoît XVI, de l'ancien roi d'Espagne Juan Carlos ou de l'actuel président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.

Soixante membres correspondants, indifféremment français et étrangers, complètent le dispositif. Rattachés à l'une des six sections de l'Académie, ils lui apportent ponctuellement leur concours. Associés étrangers et membres correspondants sont élus par les académiciens, dans les mêmes conditions que ces derniers.

Nombre de figures de la vie intellectuelle française ont appartenu, depuis deux siècles, à l'Académie des sciences morales et politiques. Citons Alexis de Tocqueville, Jules Michelet, Henri Bergson, René Cassin, Lucien Febvre, Albert Schweitzer ou Raymond Aron. Huit de ses membres ont été distingués par le prix Nobel, dont deux des trois Français lauréats du prix Nobel d'économie, Maurice Allais et Jean Tirole.

Diverse par les compétences et centres d'intérêt de ses membres, l'Académie l'est aussi par leurs parcours. S'y côtoient des hommes d'étude, universitaires et chercheurs reconnus dans leur domaine, et des acteurs de la vie politique, économique, judiciaire, sociale ou culturelle : hauts fonctionnaires, hommes politiques, magistrats, journalistes, chefs d'entreprise, ministres des cultes...

Cette double mixité fait de l'Académie des sciences morales et politiques, selon l'expression de l'académicien Jean Baechler, un « cercle généraliste de spécialistes », intermédiaire entre le monde universitaire et la sphère de l'opinion publique. Tout en cultivant un discours scientifique rigoureux, nourri des recherches les plus récentes, elle offre un espace de discussion entre des personnes de formations différentes, mais animées par une commune exigence de rationalité. Elle peut ainsi éviter le piège d'une excessive fragmentation du savoir, qui court le risque d'en dissoudre le sens. Un autre trait distinctif de ses travaux, conformément aux motifs qui ont inspiré sa fondation, est leur finalité, qui n'est pas tournée vers la pure spéculation ou la seule connaissance, mais demeure orientée vers la définition et la réalisation du bien commun.

Un organe de réflexion et de discussion

La vocation essentielle de l'Académie des sciences morales et politiques est d'éclairer le citoyen sur les questions fondamentales et les débats qui agitent la société. Elle le fait en portant une parole libre, sans compte à rendre aux autorités publiques, sans sacrifier non plus à l'urgence et aux effets de mode, indépendamment des logiques militantes et des pressions extérieures. Rompue par sa nature au pluralisme intellectuel, elle a toujours eu à cœur de se tenir à l'écart des idéologies et de l'esprit de système. Lorsqu'elle est amenée à prendre parti, c'est après débat et en faveur de solutions raisonnables.

La principale mission que remplit l'Académie des sciences morales et politiques est de développer la recherche sur des questions qui retiennent son attention et d'en offrir les résultats au plus grand nombre. Cela passe par l'organisation de conférences et de colloques. Chaque lundi à 15 heures l'Académie tient sa séance ordinaire, durant laquelle un intervenant généralement extérieur fait une communication sur un sujet dont il est spécialiste, suivie d'un débat avec les académiciens et les correspondants présents.

Le calendrier est défini par le président de l'Académie pour l'année. Il répond au thème général qu'il a choisi de traiter, en fonction de ses propres domaines de compétence mais aussi de ce qui lui paraît répondre aux besoins de la société française et de la communauté humaine à cette période de leur histoire.

Ainsi, sans coller à l'actualité la plus brûlante, mais en consonance avec elle, les dernières années ont été consacrées aux asymétries et forces neuves du monde actuel (2012), à la France dans le monde (2013), aux sciences politiques (2014), à la religion (2015), au droit dans la vie internationale (2016) et aux réformes indispensables au redressement de la France (2017). Les séances ordinaires sont ouvertes au public, sans restriction d'accès. De haut niveau intellectuel, les communications n'en sont pas moins accessibles au plus grand nombre : la nature composite de l'auditoire invite l'orateur à faire preuve de clarté et à illustrer ses propos d'exemples concrets.

Outre les séances ordinaires, l'Académie organise des manifestations plus ponctuelles. Des « Entretiens de l'Académie », peuvent réunir, sur une demi-journée, des intervenants à l'initiative d'un ou plusieurs académiciens, sur un sujet défini par

eux. Le 2 mars 2015, il a ainsi été question de « Recréer un système monétaire international », en vue du sommet des Nations Unies sur les objectifs du développement durable en septembre de la même année. Dans un autre domaine, des juristes ont échangé, le 13 juin 2016, sur « le désordre normatif » consécutif à l'inflation législative.

Sur une plus longue durée, l'Académie développe des cycles de conférences ou de colloques. De 2012 à 2016, une équipe a mené à bien, sous la direction de Jean Baechler, un programme de recherches sur « L'homme et la guerre », explorant la question sous tous ses aspects au long de dix-huit colloques ou séminaires qui ont rassemblé plusieurs centaines de spécialistes. Un nouveau cycle, consacré à « La vie de l'esprit dans l'Europe du centre-est depuis 1945 » et animé par Chantal Delsol, a été inauguré en 2016. Il se propose de faire découvrir la richesse intellectuelle d'une aire culturelle méconnue en France et dans laquelle se joue pour une bonne part l'avenir du continent européen. La Fondation Éthique et Économie, abritée par l'Académie, poursuit de son côté depuis 2013 une réflexion sur les enjeux éthiques de la vie économique. Elle invite des chefs d'entreprise, des dirigeants d'institutions internationales, des universitaires et des responsables religieux à exposer leur point de vue et à en débattre. Ces travaux doivent déboucher sur l'élaboration de règles éthiques acceptables par le plus grand nombre et applicables à l'économie libérale, pour ne pas renouer avec les errements révélés par la crise de 2008.

Certains projets, enfin, font appel au concours d'autres Académies de l'Institut, comme le colloque « L'environnement et ses métamorphoses » organisé en 2015 en partenariat avec l'Académie des sciences et le journal *Le Monde* dans la perspective de la conférence de Paris sur le climat, ou le colloque « Le sens de la vie », tenu les 28 février et 1^{er} mars 2017 à la Fondation Singer-Polignac, et qui rassemblait des représentants des différentes Académies. L'Académie des sciences morales et politiques entend, à l'avenir, développer ces activités communes. La complexité des questions que doivent affronter nos sociétés, impose, plus que jamais, d'adopter une approche globale, qui sache croiser les méthodologies et les points de vue disciplinaires.

Des propositions au service de l'intérêt général

Parallèlement à ce travail d'information, l'Académie des sciences morales et politiques est consultée par diverses institutions officielles ou se saisit elle-même de sujets sur lesquels elle formule des propositions. Des groupes de travail sont constitués, qui font généralement appel à des personnalités extérieures. Ils ont abordé ces dernières années des thèmes aussi divers que « L'insécurité routière », « La mondialisation » ou « Le droit des contrats ». Tous ont donné lieu à des rapports, assortis de préconisations précises.

Un autre exemple est celui des deux études menées sous l'impulsion de la section d'Économie sur l'enseignement de l'économie dans les lycées. Une première enquête, réalisée à partir des manuels scolaires en 2008, a fait prendre conscience de la nécessité de réformer les programmes de Sciences économiques et sociales. Une seconde enquête, débouchant sur deux rencontres aux mois de janvier et de février 2017, a relevé certains progrès, mais pointé aussi de graves insuffisances. Des pistes doivent être dégagées, pour rapprocher le contenu des programmes de l'économie réelle et intégrer à l'enseignement de l'économie des méthodes novatrices. Signe de la compétence pleinement reconnue à l'Académie dans ce domaine, le ministre de l'Éducation nationale a demandé qu'elle soit consultée à propos du rapport qui doit lui être remis au printemps 2017 sur les programmes de Sciences économiques et sociales.

L'attention aux générations à venir est du reste à l'arrière-plan de nombre de ces travaux. En 2007, un groupe de travail avait alerté sur les handicaps que le modèle français faisait peser sur les plus jeunes de ses citoyens, à partir des analyses du Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP). Intitulé *La France prépare mal l'avenir de sa jeunesse* et présenté par Raymond Barre et Pierre Messmer, son rapport avait alimenté les débats de l'élection présidentielle cette année-là. Ce cri d'alarme, tout comme les réformes qu'il suggérait, valent encore pour l'essentiel.

Un autre mode d'intervention de l'Académie des sciences morales et politiques dans les débats de société, complémentaire du précédent, est l'adoption d'avis et de motions : en 2013 sur la loi « ouvrant le mariage aux personnes de même sexe », en 2012 sur l'énergie nucléaire en France, en 2008 sur le projet de révision constitutionnelle. Elle peut également être consultée par les pouvoirs publics, comme

en mars 2015, lorsqu'elle a reçu une délégation du Sénat venue recueillir son avis sur « les moyens de renforcer la cohésion nationale autour des principes fondamentaux de la République » dans le cadre d'une mission confiée par le président de la République.

Une résolution de l'Assemblée nationale du 21 février 2017, « sur les sciences et le progrès dans la République », « souhaite que les travaux et les recommandations des académies soient davantage suivis, tant dans les domaines de l'enseignement que dans ceux de la décision politique et considère que celles-ci devraient avoir pour mission d'émettre des avis sur les propositions du Gouvernement en matière scientifique et technologique ». Elle fait explicitement mention, entre autres, des préconisations de l'Académie des sciences morales et politiques.

C'est ainsi que cette dernière accomplit, selon les termes du président Jacques Chirac, son rôle « d'irremplaçable conseillère des pouvoirs publics ». Ceux-ci lui confient aussi, à l'occasion, l'organisation de certaines commémorations nationales, ainsi en 2003 pour le bicentenaire du Code civil ou en 2005 pour le centenaire de la loi de séparation des Églises et de l'État.

De cette multiplicité d'activités résulte un ensemble documentaire considérable, qui est mis à disposition du plus grand nombre. Les communications hebdomadaires, ainsi que les débats qui les suivent, sont mises en ligne sur le site de l'Académie des sciences morales et politiques (www.asmp.fr) pour être consultées par les étudiants, journalistes ou par toute personne curieuse.

L'Académie est également présente sur Canal Académie, la radio accessible par internet de l'Institut de France (<http://www.canalacademie.com>). Elle publie en outre des volumes imprimés regroupant les textes prononcés devant elle. Elle dispose, chez l'éditeur Hermann, de sa propre collection, « Débat public ».

Récompenser et stimuler : les prix et les fondations

Un autre volet des missions de l'Académie des sciences morales et politiques est de distinguer les œuvres et les initiatives qui, dans leur domaine propre, ont contribué de manière notable aux progrès de la connaissance ou de la réflexion publique. Elle prolonge sur ce plan l'une des fonctions qu'assignait le Directoire à l'Institut de France lors de sa fondation, celle de « suivre les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République ». Elle

espère ainsi que les idées ou les actions dont elle reconnaît la valeur pourront s'étendre par l'exemple et susciter de nouvelles applications.

Chaque semaine, les académiciens peuvent signaler à leurs confrères, par la procédure du dépôt d'ouvrages, des publications qui leur paraissent dignes de retenir leur attention. L'Académie remet également des prix, très recherchés en raison de leur prestige. Les prix et médailles (36 en 2017) sont remis lors de la séance solennelle de rentrée au mois de novembre.

Ces prix sont le fruit de legs ou de fondations abritées par l'Académie des sciences morales et politiques. La Fondation Olivier Lecerf a ainsi été créée en 2008 en mémoire d'Olivier Lecerf, ancien président du groupe Lafarge, pour promouvoir une approche humaniste du management des entreprises. Un prix est décerné chaque année à un auteur ou à un acteur de la vie économique ayant illustré ces valeurs, autour duquel est organisé un colloque l'année suivante.

Dans un autre domaine, la Fondation culturelle franco-taïwanaise récompense des travaux ou des œuvres qui contribuent à une meilleure connaissance réciproque entre l'Europe et Taïwan. La Fondation est elle-même un acteur de premier plan des relations entre la France et Taïwan. Le ministre taïwanais de la Culture assiste en général à la remise du prix et témoigne de l'intérêt que les autorités du pays portent à cette fondation.

*

* *

« Composée de membres élus en raison de leur expérience et de leur aptitude à prendre du recul, l'Académie des sciences morales et politiques a pour mission de distinguer les idées éprouvées des pensées chimériques et les repères solides des références aventureuses. » Ces propos de Michel Albert, secrétaire perpétuel de l'Académie de 2005 à 2010, résument le rôle irremplaçable d'une telle institution.

Dans une époque marquée par l'extension infinie et l'éclatement des savoirs et par la prolifération des discours de toute sorte, une instance indépendante, attentive à l'actualité sans être soumise à l'urgence et libre à l'égard de toutes les modes car dépositaire d'une sagesse accumulée depuis plus de deux siècles, est nécessaire pour porter un regard serein et informé sur les débats qui agitent la société. En diffusant auprès du plus grand nombre des données avérées, présentées de manière

dépassionnée et honnête, l'Académie des sciences morales et politiques participe à la formation de l'opinion publique, qui est la condition indispensable à un véritable débat démocratique. Alors que la France est confrontée à des choix fondamentaux qui engagent son avenir, elle est plus que jamais résolue à assumer cette responsabilité et à offrir à nos concitoyens les ressources qui leur permettront de déterminer en conscience leur destin.

Pour aller plus loin :

-Institut de France, *Histoire des cinq académies*, Paris, Perrin, 1995.

-Bernard Bourgeois (dir.), *Les sciences morales et politiques*, Paris, Hermann, « Débat public. Collection de l'Académie des sciences morales et politiques », 2016.

-Michel Albert, « L'Académie au présent », discours à la séance solennelle du 16 novembre 2009

(http://www.asmp.fr/travaux/solennelles/sp/2009_albert.htm).

-Jean Baechler, « Justification de l'Académie », discours à la séance solennelle du 14 novembre 2011

(http://www.asmp.fr/travaux/solennelles/president/2011_baechler.html).